

DOSSIER

APPEL à PROJETS

2018

POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

DOSSIER D'APPEL A PROJETS
- 2018 -
POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

SOMMAIRE

Note de présentation

Lettre d'accompagnement

Cartographie du quartier prioritaire

Note d'info-pratiques

Fiches Actions



PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine initie une nouvelle approche de la Politique de la Ville.

La Communauté de Communes du Val de Sully, qui a pris la compétence Politique de la ville, est pilote pour la mise en place du Contrat de ville.

Qu'est-ce que le Contrat de ville ?

Le Contrat de ville constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

L'État, la Ville de Sully sur Loire, la Communauté de Communes du Val de Sully et leurs partenaires institutionnels ont d'ores et déjà engagé la réflexion sur les priorités du Contrat. En tant qu'acteurs de terrain, vous serez amenés à y apporter votre contribution lors des différentes rencontres thématiques.

Quels sont les axes stratégiques du nouveau Contrat de ville ?

La circulaire d'application de la loi du 21 février 2014 sur la Politique de la Ville pose les trois piliers du Contrat de ville :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Quels sont les axes transversaux ?

- la jeunesse
- l'égalité femmes-hommes
- la lutte contre les discriminations

Quelles sont les thématiques prioritaires qui seront suivies en 2018 ?

Les thématiques prioritaires sont les axes sur lesquels les porteurs de projet sont amenés à inscrire leur(s) action(s), elles sont les suivantes :

Les actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville concerneront les habitants demeurant dans le périmètre de la géographie prioritaire à savoir le quartier du Hameau.

L'ensemble des actions, pour être recevables, doit s'inscrire dans le cadre du Contrat de ville, et à ce titre répondre :

- aux objectifs définis par le Contrat
- aux conditions et moyens de réussite identifiés dans le Contrat

Date de lancement de l'Appel à Projets : le 15 décembre 2017

Clôture de l'Appel à Projets (45 jours après) : le 2 février 2018

Tout renseignement peut être obtenu auprès du Service Politique de la Ville :



02 34 52 03 70

mail

s.guerandelle@valdesully.fr

Nous vous invitons à lire attentivement les informations pratiques avant de remplir votre demande de subvention.



APPEL A PROJETS 2018

Madame, Monsieur

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a lancé une nouvelle géographie des quartiers prioritaires. Le quartier du Hameau, à Sully-sur-Loire, est devenu site entrant dans la Politique de la Ville, et un premier Contrat de ville a été ratifié entre l'État et la Communauté de Communes du Sullias, désormais Communauté de communes du Val de Sully.

L'État, la ville de Sully sur Loire, la Communauté de communes du Sullias et leurs partenaires institutionnels ont fixé les priorités de ce contrat. En tant qu'acteurs de terrain, vous serez amenés à y apporter votre contribution lors des différentes rencontres thématiques.

La circulaire d'application de la loi du 21 février 2014 sur la Politique de la Ville pose les 3 piliers du Contrat de ville :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- la citoyenneté et les valeurs de la République

avec une articulation en 3 axes transversaux que sont :

- la jeunesse
- l'égalité femmes-hommes
- la lutte contre les discriminations

Pour la poursuite de la mise en œuvre du Contrat de ville, nous vous appelons à déposer vos projets pour l'année 2018.

Les actions qui sont soutenues devront tenir compte des axes précités et contribuer :

- à la réussite éducative
- au développement économique, l'emploi et la mobilité
- à l'accès à l'éducation, à la citoyenneté, à la santé, aux droits et aux services, à la culture
- au soutien à la parentalité
- à l'intégration sociale et professionnelle
- à la prévention de la délinquance et de la radicalisation
- à la lutte contre toutes les discriminations

Les actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville concerneront les habitants demeurant dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet

La Présidente





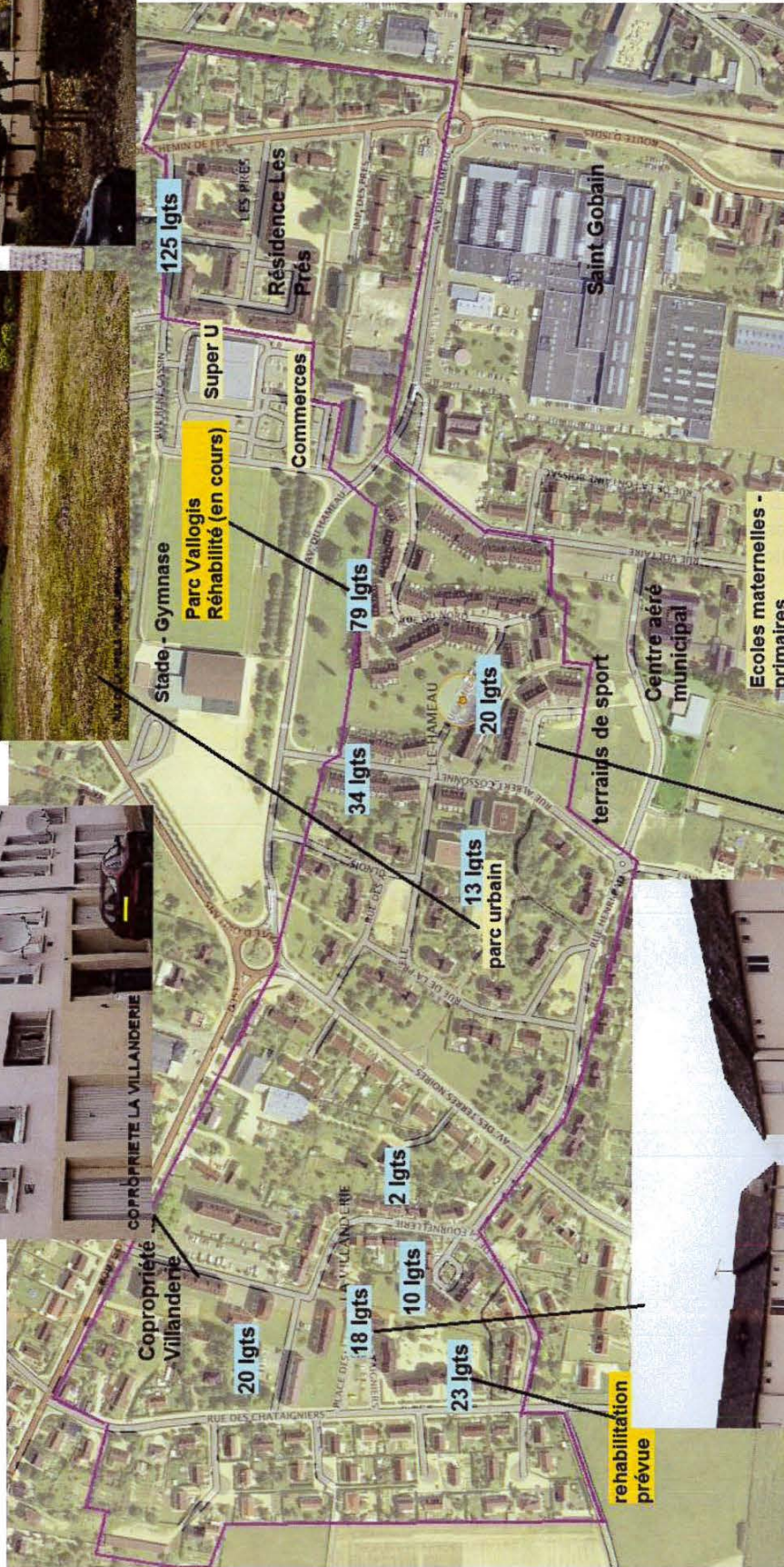
COPROPRIÉTÉ LA VILLANDERIE



Stade - Gymnase
Parc Vallogis
Réhabilitation (en cours)



RESIDENCE DES PRÉS



PLACE CHATAIGNIERS



RUE ALBERT COSSONNET

Qu'est-ce que le dossier commun de demande de subvention ?

Le dossier commun de demande de subvention est un formulaire simplifié, qui doit être utilisé par tout porteur (association, institution, collectivités locales, personne morale de droit privé et public...) sollicitant une subvention dans le cadre du Contrat de ville auprès de l'État ou de ses établissements publics, des collectivités locales et des autres partenaires de ce dispositif.

Il ne concerne que les demandes de subvention liées au financement d'une action spécifique envisagée dans le cadre du Contrat de ville. Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Ce dossier unique permet de garantir une instruction partagée et qualitative des actions de tous les porteurs de projet impliqués dans la Politique de la Ville.

Pour bénéficier d'un financement au titre de ce dispositif, le projet présenté devra répondre à l'une des différentes priorités d'actions qui ont été identifiées. Les actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville concerneront les habitants demeurant dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.

Modalités d'examen de votre dossier : en fonction de 5 critères

➤ les modalités concrètes de mise en œuvre

Les porteurs doivent veiller à **une prise en compte réelle des besoins et des attentes des habitants du quartier prioritaire du Hameau**.

Les porteurs doivent décrire de façon **détaillée** les modalités mises en œuvre du projet qu'ils proposent : lieu (x)(quartier, commune, EPCI...), date(s)(par principe il s'agit d'actions annuelles), fréquence, intervenants (prestataires, partenariat...), nombre et publics cibles concernés par quartier prioritaire (avec les tranches d'âge, le genre), indicateurs quantitatifs et qualitatifs de réussite **pertinents, précis et mesurables** afin d'évaluer l'impact de l'action sur le public cible et les résultats attendus en fonction des objectifs déterminés. Les porteurs doivent indiquer précisément les modalités d'inscription du projet dans les orientations du Contrat de ville et les objectifs à atteindre.

➤ la dimension partenariale et mobilisation des ressources locales

Sont favorisés les projets qui impliquent des acteurs locaux (institutions, partenaires associatifs, services de l'Etat, ...). Une attention particulière est portée à la description des modalités partenariales de mobilisation des publics par les acteurs locaux, ainsi que celles portant sur la mobilisation des ressources locales (financiers, prêts de matériel, mise à disposition de salle, bénévolat...). Il est indispensable que les acteurs impliqués dans le projet, partagent les mêmes objectifs.

➤ La mobilisation des habitants et l'implication de ceux-ci dans les projets du Contrat de ville

La participation citoyenne est un axe important de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 qui crée, notamment, les Conseils Citoyens. Au-delà de la nécessaire sollicitation de cette instance, il est désormais nécessaire que les porteurs de projets recherchent l'implication et la participation des habitants. Cette méthode de travail doit se faire pour les nouvelles propositions et, surtout, entrer dans la réflexion qui mène à proposer la reconduction d'une action.

➤ La mixité des publics, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations

Sont pris en compte des projets favorisant la mixité sociale et sexuée des publics (jeunes enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, ...) cibles, la rencontre entre les générations, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations. Les projets soutenus devront définir de manière très précise les moyens de toucher les bénéficiaires de l'action.



➤ le caractère innovant et l'amélioration continue

L'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses efficaces :

- ➡ aux difficultés déjà identifiées dans le quartier de la Politique de la Ville
- ➡ à des difficultés émergentes

La qualité innovante du projet s'apprécie au regard du contenu de l'action, de la méthode adoptée, et des publics concernés. Par ailleurs, il est demandé aux porteurs de projet de préciser la complémentarité de l'action proposée au regard d'autres actions du même type et avec la mise en évidence des partenariats pouvant être développés.

Le porteur doit privilégier la mobilisation des moyens de droit commun (engagement prioritaire en termes de moyens financiers et humains...). *Chaque ligne budgétaire doit être détaillée dans la fiche 3-2 du budget prévisionnel de l'action et vous devez préciser l'ensemble des moyens de financement et particulièrement ceux relevant du droit commun dont ils bénéficient, des quotes-parts de subvention de fonctionnement mobilisées pour l'action, des crédits spécifiques demandés, les mises à disposition éventuelles...*

!!!! Un reliquat doit toujours être inscrit au budget prévisionnel de n+1 en cas de renouvellement de financement de l'action.

De plus, il convient aux porteurs d'élaborer les indicateurs d'impact appropriés afin d'évaluer la contribution d'un projet aux changements dans la situation ou les moyens d'existence des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des bilans intermédiaires ou des visites pourront être réalisés au cours de la réalisation de l'action, afin de présenter et de mesurer les résultats de l'action.

Le dossier doit être complet, signé par le représentant légal de la structure et rempli très précisément. Votre dossier peut être accompagné de pièces complémentaires que vous estimez nécessaire à la compréhension du projet.

Les dossiers respectant les règles de forme et de fond bénéficient d'une attention particulière lorsque les projets sont construits avec les habitants et/ou le public concerné/s par l'action.

Des bilans intermédiaires ou des visites pourront être réalisés au cours de la réalisation de l'action, afin de présenter et de mesurer ses résultats.

Sont exclues les dépenses suivantes :

- les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur. **Ces dépenses peuvent être acceptées pour mener une action, sous réserve qu'elles soient proratisées par rapport à l'action.** En effet, les crédits de la Politique de la Ville étant des crédits spécifiques et subsidiaires mobilisables en complément des crédits des politiques de droit commun.
- les aides pour les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.
- Les actions ponctuelles
- les dépenses d'investissement

La procédure de dépôt d'une demande de subvention

Dépôt de(s) dossier(s) : le 2 février 2018 au plus tard



1° Pour les porteurs déjà référencés, le dépôt de la demande de subvention se réalise OBLIGATOIREMENT via le portail de saisie accessible à partir du site : <https://addel.cget.gouv.fr>

La connexion au portail de saisie se fait en renseignant :

1 - l'identifiant : saisir le code organisme (composé des 6 premiers chiffres de la référence figurant sur la 1^{ère} page de la notification de subvention).

2 - le mot de passe : saisir les 9 premiers chiffres du numéro SIREN attribué par l'INSEE

Un module de saisie en ligne du dossier de subvention est disponible sur le site du CGET :

<http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez contacter :

- la cellule support du CGET (09-70-81-86-94)
- la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret (DRDJSCS) - Mme Sylvia VANNIER (02.38.42.42.34/ sylvia.vannier@loiret.gouv.fr ou DRDJSCS45-politique-ville@drjscs.gouv.fr).

Le porteur doit signaler et fournir les justificatifs pour tout changement de nom de l'association, d'adresse, de RIB, du bureau et être à jour sur les déclarations statutaires.

Le nom et l'adresse doivent être IDENTIQUES sur TOUS les documents de l'organisme.

2° Pour les nouveaux porteurs, il convient de télécharger le dossier *cerfa* n° 12156*05 sur le site :

<https://www.service-public.fr>

Le site <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville> permet de lister les documents à joindre obligatoirement au dossier *cerfa*.

Tous les nouveaux porteurs devront impérativement contacter la DRDJSCS Centre Val de Loire - Mme Sylvia VANNIER (02.38.42.42.34/sylvia.vannier@loiret.gouv.fr ou DRDJSCS45-politique-ville@drjscs.gouv.fr), avant de déposer un dossier, pour connaître le mode opératoire.

Le dossier de subvention *cerfa* **signé** et la fiche synthétique doivent être envoyés à l'ensemble des financeurs sollicités. Les porteurs doivent prendre contact avec chaque financeur (bailleurs, Directions de l'Etat...) qu'il souhaite mobilisé pour connaître les modalités de dépôts des dossiers de demandes de subventions (conditions de candidature, date limite de dépôt...) et présenter si besoin le projet.

Transmettre par voie postale ou remettre directement à l'accueil, **deux exemplaires** du dossier de subvention *cerfa* **daté et signé** par le représentant légal, ainsi que la fiche synthétique jointe à l'appel à projets à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes du Val de Sully
Service Politique de la Ville
A l'attention de la Présidente
28 route des Bordes
45460 BONNEE**



Nom – Dénomination de la structure :		
Contrat de ville :		
Intitulé de l'action projetée :		
Nature de l'action : <input type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> En reconduction depuis :		
Pilier : (cocher la case correspondante, ci-dessous)		
<input type="checkbox"/> Cohésion sociale	<input type="checkbox"/> Développement économique et emploi	
<input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain	<input type="checkbox"/> Valeurs de la République et citoyenneté	
Axe(s) transverse(s) : (cocher la case correspondante, ci-dessous)		
<input type="checkbox"/> Jeunesse	<input type="checkbox"/> Egalité femmes / hommes	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations		
Objectifs généraux et surtout opérationnels (préciser l'intérêt de l'action pour les publics visés, le but et le lien avec la politique de la ville) :		
Description (contenu et déroulement du projet) :		
Moyens (techniques / humains / financiers) mis en œuvre :		
Durée de l'action :	Date de début :	Date de fin :
Jours et heures de déroulement :		
Lieu(x) de déroulement :		
Public(s) cible(s)		
Nombre total :	dont : (filles / femmes) / dont : (garçons / hommes)	
Tranches d'âge :		
Quartier(s) prioritaire(s) du territoire :		
Comment est repéré et mobilisé le public cible ?		
Quel est le niveau d'implication du public dans le projet ?		
Partenariat(s) envisagé(s) et leur rôle :		
Organisme(s) prestataire(s) et leur rôle :		
Résultats attendus :		
Indicateurs (pertinents, précis et mesurables) d'évaluation de la réalisation de l'action (y compris du nombre total d'heures prévues), de l'atteinte des résultats attendus et de son impact :		

Justification des action(s) 2017 financée(s) par des crédits Politique de la Ville :

Si le porteur a bénéficié de subventions « Politique de la Ville » en 2017 par la ville de Sully-sur-Loire et/ou la Communauté de communes du Val de Sully et/ou le CGET, il doit saisir le compte rendu financier de l'action sur le site du CGET (<https://addel.cget.gouv.fr>), ainsi que des critères quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation dès la fin de réalisation de l'action 2017.

Ce document atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Une fois validé, le porteur transmet par voie postale ou par messagerie, le compte rendu financier **original signé** par le représentant juridique de la structure, avec les justificatifs correspondants (factures pour les achats), aux adresses suivantes :

**Communauté de Communes du Val de Sully
Service Politique de la Ville
A l'attention de la Présidente
28 route des Bordes
45460 BONNEE**

ET

**Préfecture du Loiret
DRDJSCS
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle « inclusion sociale et politique de la ville »
A l'attention de Madame Sylvia VANNIER
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1**

L'attribution d'une nouvelle subvention en 2018 est conditionnée à la validation du compte rendu financier original signé par le représentant juridique de l'organisme.

Des documents complémentaires peuvent être demandés pour évaluer la conformité des résultats aux objectifs de l'objet subventionné et aux conditions de sa réalisation (rapport d'activité, bilan quantitatif et qualitatif, articles de presse, enquêtes, indicateurs...).

Les porteurs de projets ne déposant pas de nouvelle demande de subvention pour 2018, le compte rendu financier **original signé** doit obligatoirement être transmis par voie postale ou par messagerie **au plus tard le 30 juin 2018.**

D'autres appels à projets :

Les actions de prévention de la délinquance sont principalement financées par des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). L'emploi de ces crédits permet la mise en œuvre d'orientations nationales de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, définies par une circulaire du Ministère de l'Intérieur. Pour avoir de plus amples informations sur ce dispositif, le porteur peut contacter la Préfecture du Loiret.

Les porteurs ne peuvent pas cumuler des crédits « Politique de la Ville » et des crédits au titre du "Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance" (FIPD) pour le financement d'une même action.



« L'Opération Ville Vie Vacances (OVVV) » est un programme du CGET qui permet aux jeunes de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de bénéficier d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires (petites et grandes vacances).

Il s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 18 ans les plus en difficulté, en voie de marginalisation ou en risque de délinquance, non intégrés dans les activités existantes, et aux mineurs faisant l'objet de mesures de justice ainsi que des mineurs et jeunes majeurs détenus.

Les projets soutenus dans ce cadre des OVVV doivent être mis en œuvre sur le temps des vacances scolaires, avoir une visée éducative forte, être réalisés pour les jeunes et par les jeunes, s'appuyer sur des partenaires multiples, s'appuyer sur un encadrement qualifié, favoriser la mixité des genres, sociale et interculturelle et favoriser l'implication des familles.

Pour avoir de plus amples informations sur ce dispositif, le porteur peut contacter la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret.

Ce programme étant financé par des crédits spécifiques Politique de la Ville, les actions ne peuvent pas être financés par dans le cadre de « l'appel à projets 2018 Contrat de ville de Pithiviers » et l'appel à projets « Opération Ville-Vie-Vacances 2018 »).

Rappel aux porteurs de projets pour toute relation avec les financeurs :

Les porteurs de projets ayant déjà bénéficié de financements de l'État, des collectivités locales ou de leurs établissements publics doivent être à jour dans la production des différentes pièces justificatives liées à l'utilisation de ceux-ci (bilan, compte de résultat, rapport et lettre d'alerte ou d'observation sur la gestion de l'association, procès-verbaux des assemblées générales ou des conseils d'administration..) pour bénéficier de nouvelles subventions.

Des documents complémentaires peuvent être demandés pour évaluer la conformité des résultats aux objectifs de l'objet subventionné et aux conditions de sa réalisation (rapport d'activité, bilan quantitatif et qualitatif, articles de presse, enquêtes, indicateurs...).

Les derniers comptes approuvés de l'association ainsi que le dernier rapport d'activité doivent être transmis au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention(s) a (ont) été attribuée(s).



Appel à projets 2018 pour le quartier du Hameau

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé les principes de la nouvelle Politique pour la ville.

Le quartier du Hameau, à Sully-sur-Loire, a été inscrit dans la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, 60 % de sa population disposant d'un revenu fiscal inférieur à 12 000 euros.

Il s'agit d'une mesure nouvelle pour cette commune, qui a confié la compétence Politique de la Ville à la Communauté de Communes du Sullias, car aucun quartier prioritaire n'était compté précédemment sur son territoire.

Le Contrat de ville qui a été ratifié entre l'État et l'EPCI, conformément à la circulaire ministérielle du 16 octobre 2014, repose sur les 3 piliers : Cohésion sociale, Cadre de vie et Renouvellement urbain et Développement économique et Emploi, en suivant les 3 axes transversaux égalité femmes-hommes, lutte contre toutes les discriminations et la jeunesse.

Le pilier Cohésion sociale a pour objectif des actions qui viseront la réduction de la pauvreté, le tissage du lien social, le renforcement de la solidarité entre générations, les besoins des familles monoparentales.

Le pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain s'attachera à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de façon concrète et visible.

Le pilier Développement économique et Emploi tendra à réduire de moitié sur la durée du Contrat de ville, l'écart du taux d'emploi entre le quartier prioritaire et le reste du territoire ; il tendra également à promouvoir l'offre de travail par le soutien des acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Enfin, il sera recherché les mesures qui permettront de lever les freins à l'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.

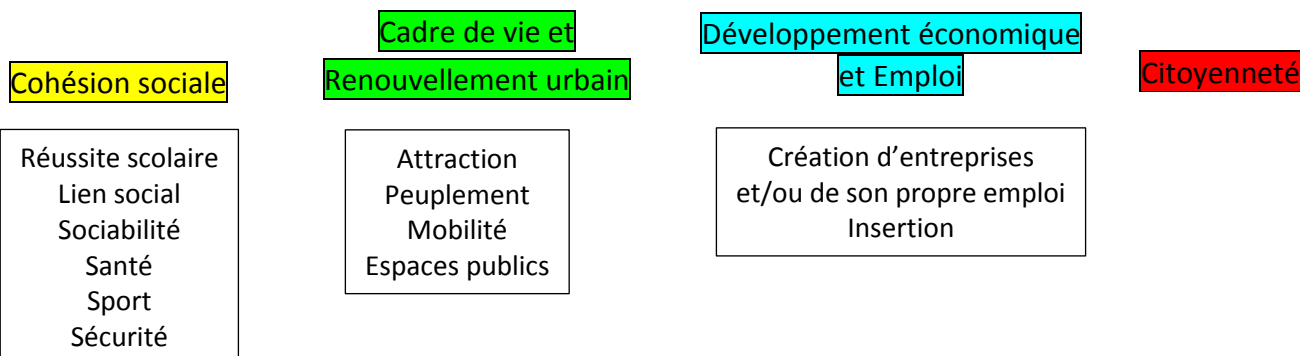
Le pilier Citoyenneté

Les axes dégagés

Le constat du diagnostic est la mise en évidence d'écarts sociaux importants entre le quartier du Hameau avec le reste du territoire.

L'enjeu principal de la politique menée pour la ville, sera l'intégration du quartier du Hameau au reste du territoire par la diminution des écarts observés.

Cet enjeu principal pour le quartier, se décline selon les 3 piliers comprenant chacun différents axes de travail :



LES FICHES ACTIONS

PILIER COHESION SOCIALE

Axe : Jeunesse – Scolarité – Réussite scolaire

FICHE ACTION n° 1 ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

CONSTAT	Le développement de parcours éducatifs diversifiés de 6 à 16 ans favorisant une réussite éducative et scolaire, est à imaginer en s'appuyant sur l'existant et en assurant une meilleure promotion de l'offre. Mieux encore, en associant quelques parents, il serait intéressant d'argumenter avec eux de l'intérêt de ces parcours, pour qu'ils en fassent des vecteurs de communication et d'adhésion auprès des autres familles (principe de parents-témoins ou parents-référents ou parents-médiateurs).
ENJEUX	➤ Réduire les écarts dans la réussite scolaire.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	→ Renforcer la réussite scolaire. → Amélioration des connaissances et des compétences attendues pour les enfants et les jeunes dans ce secteur géographique.



Axe : Jeunesse – Scolarité – Réussite scolaire

FICHE ACTION n° 2 **PREVENIR LE DECROCHAGE SCOLAIRE**

CONSTAT	<p>On sait que les retards en matière d'apprentissages fondamentaux constatés à l'issue du parcours scolaire de l'enfant à l'école élémentaire, constituent ensuite un handicap très difficile à compenser au collège.</p> <p>On sait par ailleurs, que le capital culturel de la famille et la maîtrise de la langue française au domicile, sont tout autant des facteurs décisifs pour la réussite scolaire de l'enfant.</p> <p>Les quartiers relevant de la Politique de la Ville, sont particulièrement exposés à ces difficultés qui conditionnent fortement les possibilités de réussite scolaire des enfants.</p> <p>Le soutien et l'accompagnement scolaires présentent ainsi des perspectives d'actions ciblées de nature à contenir l'importance de l'impact négatif des facteurs sociaux sur la réussite scolaire de l'enfant.</p> <p>L'offre en matière de soutien et d'accompagnement scolaires, est importante pour les enfants du premier degré. Pour autant, l'efficacité des moyens mobilisés peut être accrue par une meilleure coordination des acteurs dans ce domaine, au travers d'un travail particulièrement centré sur la recherche d'une continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, selon des contenus devant être parfaitement adaptés aux approches pédagogiques et méthodologiques privilégiées par les enseignants en classe.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les enfants nouvellement arrivés en France doivent accéder à la maîtrise du français pour réussir leur scolarité. Cela suppose d'améliorer leur prise en charge par l'école et de mieux impliquer les familles. ➤ Eviter le découragement vis-à-vis des perspectives d'emploi futur. ➤ Justifier les intérêts et les objectifs du parcours scolaire.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Coordonner les actions de soutien et d'accompagnement scolaires. → Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. → Aider la parentalité, notamment les familles monoparentales. → Prévenir le décrochage scolaire en développant l'accompagnement à la scolarité, en structurant le repérage précoce du risque de décrochage. → Développer la prévention précoce des troubles de l'apprentissage et du comportement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'appuyer sur la réussite du collège pour lutter contre le décrochage ▪ donner l'envie d'apprendre ▪ apprendre à apprendre ▪ améliorer le repérage, le diagnostic et coordonner les prises en charges entre professionnels, surtout en classe de 4^{ème} ▪ proposer de nouvelles actions d'aides aux devoirs ▪ mettre en place des cours de rattrapage pendant les vacances scolaires → Mobiliser le dispositif PRE permettant un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leur famille.



Axe : Jeunesse – Scolarité – Réussite scolaire

FICHE ACTION n° 3 **MOTIVER LA POURSUITE DES ETUDES**

CONSTAT	Un grand nombre de jeunes abandonnent trop tôt les études, et ne disposent pas du bagage suffisant pour s'insérer professionnellement.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en considération le devenir immédiat des jeunes après le collège, et plus globalement leurs difficultés d'insertion professionnelle. ➤ Encourager la poursuite des études. ➤ Initier un dialogue et des actions pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer les liens entre éducation, formation et emploi. → Inciter les jeunes à poursuivre les études secondaires, au minimum. → Favoriser les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, et les professionnels de l'insertion, la formation et l'emploi. → Promouvoir et soutenir la formation par l'alternance. → Utiliser l'exemple des jeunes méritants. → Améliorer la desserte des lycées. → Favoriser le mieux-être.

Axe : Santé

FICHE ACTION n° 4 **DEVELOPPER LES ATTITUDES PREVENTIVES**

CONSTAT	Certaines thématiques intéressent les jeunes qui ne trouvent pas aisément les interlocuteurs qualifiés pour répondre à leurs questions, à leurs besoins.
ENJEUX	➤ Promouvoir les comportements qui permettront aux jeunes d’inscrire leur santé dans une dynamique positive.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	→ Développer les actions de prévention des conduites à risques chez les adolescents et les jeunes : addictions, sexualité et contraception, violences et agressivités, MST et VIH.

Axe : Santé

FICHE ACTION n° 5 **AMELIORER LES CONDITIONS DE SANTE**

CONSTAT	<p>La précarité de la population et la forte diversité amènent quelques spécificités en termes de santé dans les quartiers sensibles, liées au handicap et au vieillissement, avec des campagnes de prévention moins suivies, et un panier de services de santé sous utilisé.</p> <p>Un réel enjeu de médiation santé pour répondre aux besoins d'aide administrative, de reformulation et d'orientation auprès des populations les plus socialement défavorisées, apparaît.</p> <p>Sur ce champ, les acteurs de proximité peuvent constituer un tremplin pour établir un lien entre les populations et les institutions de santé (Pôle Promotion Santé, centres de vaccinations, dépistages, valorisation des aides sociales...).</p> <p>Le quartier se caractérise par une sous densité des principales professions médicales par rapport au reste de la ville. Sont particulièrement concernés les généralistes, les infirmiers et les dentistes quartier.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Anticiper les besoins en matière de santé. ➤ Améliorer l'accès à la santé, appréhender d'une façon globale le bien-être en reconsidérant les modes de vie. ➤ Réduire les inégalités sociales de santé entre les habitants du quartier et l'ensemble des habitants de la ville, en construisant les réponses avec les acteurs du quartier, et en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du quartier et de la ville. ➤ Créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur le quartier d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre les services plus accessibles, et des réponses adaptées pour éviter les points de rupture dans les parcours de santé.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les conditions de santé. → Promouvoir les conditions d'une bonne hygiène de vie. → Organiser une démarche de réflexion et d'élaboration de réponses adaptées sur les problématiques de santé des habitants. → Mettre en place une coordination et un pilotage des acteurs professionnels, associatifs et habitants sur le quartier pour partager les préoccupations et les projets, et rendre les habitants acteurs de leur santé. → Renforcer la prévention en direction des jeunes. → Prendre en compte le vieillissement.



Axe : Jeunesse – Scolarité – Réussite éducative

FICHE ACTION n° 6 **DONNER AUX PARENTS LES MOYENS D'ETRE EDUCATEURS REFERENTS**

CONSTAT	<p>L'exercice de la parentalité reste quel que soit le milieu d'origine, un challenge difficile à relever pour quiconque.</p> <p>En effet la relation parent-enfant diverge d'un enfant d'une même famille à un autre, même dans un cadre familial privilégié.</p> <p>Dans les quartiers prioritaires cette relation, où le parent perd souvent sa position de référent, pour diverses raisons, devient particulièrement ardue, voire impossible si aucun soutien ne lui est apporté.</p> <p>La parentalité intervient sur l'ensemble du parcours du jeune. Il s'agit donc d'une priorité à prendre en considération transversalement. Tous les acteurs concernés, notamment les enseignants seront amenés à y participer.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'insertion sociale des jeunes. ➤ Renforcement de la fonction parentale dans la vie en société.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Accroître l'accompagnement à l'exercice de la parentalité et favoriser la participation des familles à l'école. → Apprendre à respecter les règles. → Favoriser les actions qui permettent aux parents de « décrypter » l'école, ses codes et ses usages. → Favoriser les espaces d'échanges, d'informations et de rencontres entre parents, enfants et enseignants, et partenaires. → Conforter, développer les liens et les synergies avec les parents et les enfants. → Conforter l'implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants. → Développer le parrainage des parents.



Axe : Lien social et sociabilité

FICHE ACTION n° 7 **EVEILLER LE GOUT POUR LA CULTURE**

CONSTAT	<p>Les jeunes de moins de 18 ans représentent un tiers de la population totale du quartier.</p> <p>La situation du collège est à prendre en considération pour ce qui concerne les paramètres de l'environnement socio-économique (impactant les résultats), même si les performances scolaires sont bonnes jusqu'au D.N.B.</p> <p>Les familles n'ont cependant pas désinvesti la scolarité de leurs enfants, qui reste une préoccupation importante.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser l'accès aux équipements socioculturels et à la lecture publique, par la mobilité des enfants et des familles pour favoriser l'ouverture du quartier vers l'extérieur et contrecarrer l'illettrisme. ➤ Avoir une action spécifique en direction des femmes migrantes.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Développer l'apprentissage du langage, de la langue française, lutter contre l'illettrisme et développer le goût de lire et de l'éveil culturel. → Développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge, nourrir la relation parents/enfants, favoriser les échanges entre les parents, entre les parents et les professionnels sur l'apprentissage du langage, l'éveil artistique, le bien-être du tout jeune enfant. → Initier de nouvelles rencontres festives pour favoriser les échanges culturels. → Favoriser la fréquentation de la Bibliothèque et l'accès aux ouvrages. → Tisser des liens intergénérationnels. → Promouvoir les loisirs et les jeux culturels.



Axe : Lien social et sociabilité

FICHE ACTION n° 8 **UTILISER LE NUMERIQUE CULTUREL**

CONSTAT	<p>L'offre culturelle sur le territoire reste limitée.</p> <p>L'absence d'une médiathèque, d'une maison des jeunes, d'un cybercafé, comme lieu de culture, d'informations, d'accompagnement scolaire et de loisirs, mais aussi de vie sociale, font réellement défaut à la jeunesse locale, mais aussi au reste de la population.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les arts et la culture comme facteur de diversification des pratiques culturelles, s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation. ➤ Développer des pratiques culturelles favorisant la création, la production artistique et littéraire des enfants et des jeunes, ainsi que la co-construction de projets et d'usages, notamment numériques, par la rencontre entre créateurs, acteurs culturels et éducatifs, enfants et familles.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Utiliser pleinement les outils du numérique dans les actions menées en direction des publics jeunes (ressources culturelles en ligne, accompagnement scolaire, etc...), et favoriser ainsi leur maîtrise des outils d'accès à la connaissance et au savoir. → Sensibiliser aux règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet. → Former les parents à accompagner les enfants dans les usages des technologies de l'information et de la communication. → Renouveler l'image des institutions éducatives et culturelles. → Développer les propositions autour des arts numériques et de l'informatique créative, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et utiliser ainsi d'autres supports que le livre pour éveiller, instruire et faire agir le jeune. → Adopter une démarche d'innovation et d'expérimentation (technologies, contenus, usages), et la mettre au service de la médiation culturelle.



CONSTAT	La connaissance de soi, mais aussi de l'autre, du passé, des origines de chacun est la condition d'une compréhension mutuelle, de l'acceptation de l'autre. Chacun étant différent pour les autres.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La connaissance de la citoyenneté et des valeurs républicaines ➤ L'éveil de la conscience vers la diversité culturelle.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser par la culture les échanges entre les personnes, les groupes autour de la mémoire individuelle et collective. → Travailler sur une identité commune en construction. → Travailler sur les points de convergence culturels. → Promouvoir la laïcité. → Développer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. → Encourager et donner de la visibilité aux initiatives de rapprochement des services publics et de la population, notamment dans le cadre des événements programmés autour des « 40 ans de la PV – Inventons les territoires de demain » et portant sur les 3 piliers des CV. → Associer les Conseils Citoyens aux projets conduits dans les CV et plus particulièrement à ceux portant sur les événements des « 40 ans de la PV ». → Promouvoir une autre image des QPV par des témoignages des habitants et des exemples de réussite, montrant les avancées de la PV et ses apports aux habitants, aux politiques publiques et à la société française. → Contribuer à la réflexion pour un nouvel élan de la PV. → Développer les initiatives concourant à lutter contre les stéréotypes véhiculés sur les QPV.

Axe : Jeunesse – Scolarité – Réussite éducative

FICHE ACTION n° 10 **FAVORISER L'ENGAGEMENT SOCIAL**

CONSTAT	<p>Dans le quartier prioritaire, on observe une faible adhésion aux structures associatives et un manque d'engagement citoyen, autant chez les adultes que chez les jeunes. Alors que Sully dispose de plus d'une centaine d'associations tournées vers tous les secteurs, loisirs, sportifs, culturels.</p> <p>L'autocensure de certaines familles par rapport à une forme de culture, cataloguée comme élitiste, constitue un frein culturel, auquel s'ajoutent les difficultés de gardes d'enfants. Par ailleurs des freins culturels peuvent entraver certaines pratiques sportives pour les jeunes filles.</p> <p>Par le renforcement de l'action éducative, l'épanouissement social des jeunes pourra être facilité.</p> <p>On note un désengagement des bonnes volontés individuelles dans le secteur associatif. Sans renouveau de ses adhérents, le mouvement associatif, source importante de l'animation communale, est vouée à se décomposer.</p> <p>Il est important de rappeler que les espaces et les équipements publics sont des moteurs clés au développement social urbain d'un quartier. De leur qualité dépend aussi leur appropriation et l'attractivité du quartier.</p> <p>Les associations de proximité logent souvent dans des locaux disponibles au coup par coup, et pas forcément adaptés à leurs activités (liste des associations avec leur localisation disponible). En conséquence, elles sont peu visibles, peu attractives et éclatées sur le territoire.</p> <p>L'objectif à atteindre sera l'augmentation de la participation des habitants à l'ensemble de la dynamique associative. L'intégration à la vie de la cité constitue l'un des enjeux majeurs de la politique de la ville.</p> <p>Il serait intéressant de renforcer cette dynamique associative interne au quartier par une réflexion sur l'installation d'un équipement attractif au-delà du quartier.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'épanouissement à partir de l'engagement social. ➤ Favoriser le lien social pour rompre l'isolement.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'autonomie, le libre choix et la citoyenneté par le renforcement de l'action éducative. → Multiplier les occasions du débat dans le quartier en provoquant les échanges au sein du quartier. → Créer des supports de communications intra-quartier. → Promouvoir et diversifier les situations permettant aux Jeunes de développer et d'exercer leurs compétences sociales en offrant la possibilité d'engagement valorisant, d'utilité sociale, d'intérêt général, dans le cadre d'un parcours.

Axe : Sport

FICHE ACTION n° 11 **UTILISER LE SPORT COMME VECTEUR D'INTEGRATION**

CONSTAT	La faible fréquentation de la population du quartier aux animations municipales et aux activités sportives, hormis le football, organisées par les associations, témoigne du faible intérêt porté aux traditions locales, ainsi qu'à la fragilité de l'insertion dans le tissu local, même si l'on constate une amélioration..
ENJEUX	➤ Le soutien apporté au sport est source du « bien vivre ensemble ». C'est une source de lien social, de convivialité et de fraternité. L'intégration est l'objectif final d'une politique non discriminatoire pour que Sully-sur-Loire soit le creuset d'une solidarité urbaine réussie.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	→ Utiliser le sport comme moteur d'intégration, avec un encadrement adapté. → Renforcer le lien associatif pour tisser le lien social, tant au niveau sportif qu'au niveau des autres activités de type festives, notamment grâce à des démonstrations sportives. → Soutenir la féminisation des activités sportives. → Lever les obstacles s'opposant aux adhésions sportives.

Axe : Lien social et sociabilité

FICHE ACTION n° 12DONNER LES MOYENS D'ACCES AUX DROITS

CONSTAT	Une base de grande pauvreté, une absence de diversité sociale, une très forte diversité de la population, le problème de la langue parlée, puis écrite, qui entravent le recours aux droits.
ENJEUX	➤ Assurer l'accès aux services publics dans le quartier.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none">→ Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés et fragilisés.→ Proposer des moyens pour une meilleure compréhension des communications écrites.→ Permettre une meilleure inclusion des populations.→ Créer un lieu dédié à l'accès aux droits.

Axe : Prévention et lutte contre les discriminations

FICHE ACTION n° 13 **LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS**

CONSTAT	<p>Le respect, c'est avant tout de ne pas subir de discriminations en raison de sa couleur de peau, de son nom ou de son lieu de résidence. Parmi toutes les discriminations, celles liées aux origines est l'une des plus criantes. Elle mine notre cohésion nationale et elle agresse des individus. Elle participe aux difficultés sociales et d'insertion, aux sentiments de relégation et, finalement, elle peut parfois conduire au repli.</p>
ENJEUX	<p>➤ Favoriser les conditions d'une égalité effective entre tous les citoyens quels que soient leur sexe, leurs origines, leur domicile.</p>
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>→ Sensibiliser les entreprises à la discrimination à l'emploi.</p> <p>→ Aider les jeunes du QPV à trouver des stages de 3^{ème}.</p> <p>→ Sensibiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion.</p> <p>→ Renforcer l'accompagnement et la qualification des acteurs.</p> <p>→ Aider à l'accès aux logements, notamment dans le parc privé.</p> <p>→ Promouvoir les attitudes non sexistes en s'appuyant sur les valeurs républicaines et la tradition française.</p>

Axe : Emploi

FICHE ACTION n° 14 **ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI**

<p>CONSTAT</p>	<p>Parmi les constats, on observe :</p> <ul style="list-style-type: none">- peu de valorisation des demandeurs d'emploi du quartier ayant réussi leurs parcours professionnels.- des problématiques pour certain public à se maintenir sur la durée dans les emplois proposés.- une discrimination en direction des jeunes diplômés ou non résidant le quartier.- un manque de qualification des demandeurs d'emploi qui constitue un frein à l'accès à la formation et à l'emploi, bien que l'activité économique de Sully-sur-Loire soit en grande majorité centrée sur une économie résidentielle, caractérisée par une main d'œuvre demandant un niveau de qualification faible ou moyen.- des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale pour les parents de jeunes enfants qui constituent souvent un frein pour accéder à l'emploi ou à la formation.- des séniors dont les obstacles à l'emploi qu'ils rencontrent, les acheminent souvent vers la précarité. <p>Lever les obstacles multiples auxquels les parents sont confrontés dans leurs parcours d'insertion professionnelle, est donc une priorité, notamment pour les femmes et les familles monoparentales.</p>
<p>ENJEUX</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Amélioration de l'accès aux services de droit commun par les publics les plus fragilisés, et optimisation de l'utilisation de l'offre de services existante (celle du droit commun et celle de la Politique de la Ville).➤ Action sur les compétences professionnelles des publics du quartier en lien avec les métiers en tension, et en partenariat avec les partenaires économiques (la Maison de l'Emploi, MEPAG) forçant l'intermédiation entre les publics et les employeurs.➤ Suppression des freins à l'emploi.



**OBJECTIFS
STRATEGIQUES**

- Dans le cadre de la programmation des CV, favoriser l'insertion socio-professionnelle des habitants des QPV.
- Adapter l'offre de formation aux besoins.
- Réduire l'écart du taux de chômage entre le quartier prioritaire et le territoire.
- Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique.
- Aider la mobilité.
- Lever les freins à l'emploi.
- Mieux coordonner les divers dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, portés par les institutions dans une logique de parcours.
- Développer une stratégie offensive en faveur de l'emploi des femmes dans le quartier, et favoriser la création d'activités par celles-ci.
- Inscrire le public éloigné du travail dans un parcours d'insertion efficace.
- Permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi « décrocheurs d'un parcours d'insertion », d'investir une nouvelle dynamique positive concernant leurs recherches.
- Aider à l'obtention du permis de conduire.
- Faire monter en compétences / capacités, les publics les plus éloignés de l'emploi.
- Maintenir le public en situation de travail / formation, utilisation du compte personnel de formation.
- Réduire les écarts de taux de réussite entre les publics du quartier prioritaire et les autres publics à l'issue des dispositifs d'accompagnement (chantiers d'insertion, offres de service Pôle Emploi...).
- Créer un réseau de partenaires.
- Promouvoir les métiers du numérique.
- Faire découvrir les codes sociaux.
- Briser l'isolement.
- Partager le vécu.

Axe : Economie

FICHE ACTION n° 15FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISES

CONSTAT	<p>Parmi les constats, on observe :</p> <p><u>Création d'entreprises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de visibilité des interlocuteurs en charge de l'accompagnement à la création d'entreprises - créations d'entreprises, développement de très très petites entreprises peu pourvoyeuses d'emplois <p><u>Commerces et Services</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fragilisation de l'activité commerciale <p><u>Nouvelle offre économique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de lisibilité sur l'activité économique existante et future sur les deux quartiers
ENJEUX	<p><u>Création d'entreprises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider l'implantation d'entreprises - accompagner durablement les créations d'entreprises <p><u>Commerces et Services</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rééquilibrer l'offre commerciale (en volume et en qualité) sur le quartier et renforcer la zone de chalandises - soutenir et renforcer le développement économique du quartier (étudier l'opportunité de renforcer une offre tertiaire) - soutenir le commerce de proximité <p><u>Nouvelle offre économique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'offre économique en insérant plus d'activités à forte valeur ajoutée de main d'œuvre - permettre au public d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion - La création d'entreprises à domicile ainsi qu'au sein de structures de regroupement adaptées.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → Soutenir et raviver le développement économique. → Sécuriser les abords des commerces. → Adapter l'offre de formation au quartier. → Restructurer et accompagner les activités commerciales et de services. → Valoriser les parcours et l'expérience du public. → Informer sur la création d'entreprises. → Développer les structures d'accompagnement à la création d'entreprises. → Mieux organiser et renforcer le suivi des créations d'entreprises. → Accompagner la réorganisation de l'offre commerciale et de services. → Attirer et soutenir les projets d'activités économiques favorables à l'attractivité du quartier.



Axe : Restaurer une qualité de vie attractive et rechercher un nouvel équilibre

FICHE ACTION n° 16 **CHANGER L'IMAGE DU QUARTIER**

CONSTAT	<p>La concentration des populations les plus précarisées dans le quartier induit une image dévalorisante. Malgré tout, on note un changement de l'ambiance du quartier, où les rapports s'améliorent.</p>
ENJEUX	<p>Ce quartier voit la convergence de situations difficiles à gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les éventuels nouveaux locataires qui ne veulent pas y habiter, ○ les locataires en place qui ne veulent pas en partir, ○ les seules familles qui veulent y venir, et qui ont le même profil que les familles déjà en place. <p>Il est difficile de travailler dans le cadre d'une politique de peuplement entrée par entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● par respect des demandes des réservataires, ● par absence de stratégie partagée par l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, réservataires). <p>Il est nécessaire de développer l'attractivité du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ agir sur le bâti, ▪ équipements, ▪ services publics, ▪ tranquillité publique. <p>Il faut travailler sur le traitement des copropriétés dégradées.</p>
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>→ Développer l'attractivité du quartier et lever les freins à la mixité sociale.</p> <p>→ Favoriser la mixité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer l'offre intermédiaire ou/et l'accession ○ Réaliser une mutabilité du foncier pour permettre la cession des immeubles, des logements... ○ Mettre en place l'outil qu'est le PLH pour réfléchir à équilibrer l'offre de logement social sur un territoire plus élargi ○ Favoriser la mixité intergénérationnelle, en apportant une attention spécifique au vieillissement de la population, et à l'habitat indigne ○ Prévoir un accompagnement social des habitants du quartier ○ Favoriser les initiatives d'embellissement pour mieux vivre ensemble ○ Créer des lieux d'attraction susceptibles de drainer toutes les populations <p>→ Dans le cadre de la programmation des CV, travailler sur la place des femmes dans l'espace public en lien avec la Déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité femmes / hommes.</p>



Axe : Transports

FICHE ACTION n° 17 **FAVORISER LA MOBILITE**

CONSTAT	<p>La mobilité est un problème récurrent sur le territoire du Sullias. Elle touche aussi bien les communes rurales que le quartier du Hameau. Des liaisons scolaires existent sur l'ensemble du territoire, des liaisons vers Orléans ou Gien, sont possibles mais souvent avec des horaires inadaptés.</p> <p>Au sein même de la commune de Sully aucun transport en commun, hormis la navette municipale pour les personnes âgées, ne permet de rejoindre tel ou tel quartier.</p> <p>Le réseau de piste cyclable est très incomplet. Seule la voiture permet la mobilité.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lever les freins à la mobilité. ➤ Le quartier doit être drainé des échanges avec les autres quartiers et sa population doit pouvoir se rendre aisément dans le reste de la Commune, et même au-delà. • Promouvoir la mobilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Améliorer les infrastructures et les services de transport qui permettent aux habitants de ne pas être « captifs » du quartier. ◦ Travailler sur la relation du quartier avec le centre-ville : accessibilité, cheminement, pistes-cyclables. ◦ Lutter contre les incivilités dans les moyens de transport pour développer et/ou pérenniser leurs utilisations. ◦ Donner la culture de la mobilité et faire comprendre que la mobilité est nécessaire.
OBJECTIFS STAREGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> → L'objectif sera la création d'un mode de transport collectif qui pourra être organisé soit à la demande soit selon des horaires fixes. → La création de liaisons douces sera à développer, notamment vers le centre-ville, concomitamment la baisse du nombre de camions circulant sur les axes communaux en agglomération devra être recherchée, pour offrir un meilleur confort de circulation aux cyclistes.

Axe : Sécurité

FICHE ACTION n° 18**RENFORCER LE SENTIMENT DE SECURITE**

CONSTAT	<p>On constate souvent avec l'échec scolaire, la présence d'une économie souterraine, et un certain repli communautaire.</p> <p>L'image véhiculée par ce quartier reste encore négative, et les efforts d'actions doivent y rester concentrés dans trois directions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la prise en charge des jeunes en situation de déshérence pouvant les conduire à la délinquance, voire à des replis communautaires. 2. le renforcement des actions en faveur des femmes et des victimes. 3. la restauration de la tranquillité publique.
ENJEUX	<p>Le but est de maintenir le cadre global de vie dont la sécurité est un élément important, mais qui ne peut être dissocié d'autres enjeux comme l'emploi, la qualité urbaine, les transports en commun, la santé, l'offre commerciale, la réussite scolaire...</p>
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>Le maintien du sentiment de sécurité, avec la non progression des actes de délinquance sont un préalable aux engagements pris dans le cadre du Contrat de ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'apprentissage et la promotion de la citoyenneté urbaine. → Redonner une ambiance positive pour tous. → Accroître la présence d'adultes relais de proximité. → Parfaire la prévention de la délinquance grâce à la vidéo-protection. → Lutter contre les violences faites aux femmes.